

temps après la signature du contrat à Québec. Mais je n'y trouve rien qui nous assure que ces deux hommes étaient eux-mêmes en mesure de placer l'emprunt, ni qu'en réalité ils faisaient partie du trop fameux syndicat.

La fatalité poursuivait-elle les négociateurs de l'emprunt, puisque deux de ceux que l'on nous dit s'en être occupés, ont été en quelques jours successivement foudroyés par la mort !

Dans de semblables circonstances, le ministère a pourtant dû devenir un peu superstitieux, et se dire qu'il était temps d'en finir avec une opération qui faisait autant de victimes.

M. Nelson a donné pour raison de n'avoir pas fait le dépôt convenu de titres à la Chemical Bank, la hausse très considérable de ces titres sur le marché dans l'intervalle. Je regrette que l'hon. trésorier ait répété cette excuse dans son discours du budget, sans au moins s'assurer si elle était vraie. J'ai constaté que cette excuse n'était pas fondée. J'ai fait un relevé des cours sur le marché de New-York, du 12 août au 14 septembre 1887, tels que publiés dans le *New-York Herald*, et j'ai trouvé qu'il n'y a pas eu cette hausse dans les cours des titres des Etats-Unis. Deux classes de titres étaient cotées, l'une à 107 et l'autre à 127, et il n'y a eu qu'une légère variation en plus ou en moins pendant cette période.

LE CONTRAT AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS

L'emprunt à New-York étant définitivement manqué, il fallait bien s'adresser ailleurs. On s'est hâté de conclure la transaction avec le Crédit Lyonnais. Cette fois du moins on traitait avec des gens sérieux, très capables de remplir les obligations qu'ils contractaient. Mais les directeurs de cette puissante institution connaissaient le fiasco des négociations à New-York. Ils savaient que le gouvernement était acculé dans une impasse très difficile, et qu'il considérerait comme des sauveurs ceux qui viendraient à sa rescousse. On en a profité pour obtenir du gouvernement des conditions plus avantageuses pour les actionnaires du Crédit Lyonnais. Je ne blâme pas ceux qui administrent les grandes affaires de cette institution. Ils ont fait le meilleur marché possible

dans les circonstances. Ils n'ont que rempli leur devoir.

Quoique l'honorable trésorier ait dit contre le système de l'adjudication des titres aux plus hauts enchérisseurs, je prétends que le ministère n'aurait pas dû vendre les obligations de la province à prix fixe au Crédit Lyonnais ; qu'il aurait dû, au contraire, lui faire placer ces titres sur le marché à un *minimum* déterminé, qui pouvait fort bien être fixé à 99, en se réservant le droit de faire profiter la province de la compétition de ceux à la recherche d'un placement de première classe, au taux d'intérêt relativement élevé pour eux de quatre pour cent. Coïncidence assez curieuse, vendredi, le jour même où l'honorable trésorier se prononçait dans cette chambre contre les emprunts publics par adjudication, le gouvernement fédéral employait avec le plus grand succès ce système pour l'emprunt canadien de \$20,000,000.

Lancé sur le marché de Londres à 3 pour cent d'intérêt et au *minimum* de 92½, cet emprunt a été souscrit trois fois, et par la compétition des acheteurs les offres acceptées dépassent la moyenne de 95. De cette manière, le profit de 2½ pour cent et plus réalisé par la hausse produite par la course aux valeurs si sûres que le Canada offrait aux prêteurs, va à la caisse fédérale, au lieu que dans le cas de l'emprunt de Québec, le profit a été pour le Crédit Lyonnais, l'heureux négociateur, et non pour le trésor provincial. Les 2½ et 1½ 20 pour cent de prime au-delà du *minimum* de 92½ fixé pour le récent emprunt fédéral, c'est un profit de \$510,000 pour les vingt millions de titres, réalisé par le ministère d'Ottawa au moyen du système de l'adjudication que l'hon. trésorier ici trouve si peu favorable.

Vendus au Crédit Lyonnais au prix fixe de 99, et net de 96½, nos titres à 4 pour cent étaient lancés au pair sur les marchés de Londres et de Paris par cette institution le 14 janvier 1888. Le Crédit Lyonnais fixait ainsi à 100 pour cent le *minimum* auquel nos titres auraient pu être placés à l'enchère sur le marché. C'était un gain de 1 pour cent, puisqu'il les avait achetés à 99.

J'ai été bien étonné de la candeur avec laquelle l'honorable trésorier nous a donné, pour se justifier d'avoir fait